

mon
parcours
d'assuré



LA CONCILIATION



LYDIE POISSON
CONCILIATRICE

SECURITE SOCIALE



**L'Assurance
Maladie**

MANCHE

Le rôle de la conciliatrice

au sein de la CPAM de la Manche

Vous avez formulé
une **réclamation**
auprès de la CPAM
de la Manche
et la réponse ne
vous satisfait pas ?

Vous avez des
difficultés pour
trouver un médecin
traitant ou pour
obtenir un **rendez-vous**
medical dans un
délai compatible avec
votre état de santé ?

Vous bénéficiez de la
Couverture Maladie
Universelle (CMUc) et
vous êtes confronté
à des **difficultés**
d'accès aux soins ?

*Si vous êtes dans l'un de ces cas,
vous pouvez vous adresser à la conciliatrice
de la CPAM de la Manche :*

- Par téléphone au 02 33 06 58 76
(du lundi au vendredi de 8h à 17h)
- Par mail à conciliation@cpam-st-lo.cnamts.fr
- Par fax au 02 33 72 69 15
- Par courrier à Madame Lydie POISSON -
Conciliatrice - CPAM de la Manche - CS 51212 -
50012 SAINT LO Cedex.

*Le rôle de la conciliatrice est de rechercher une solution
acceptable par tous. Les demandes sont traitées au cas
par cas et une réponse vous sera systématiquement
communiquée, après étude de votre dossier, dans un
délai maximum de trois semaines.*